

**الطرق السيارة بالمغرب**

**Autoroutes du Maroc**

**COMMUNICATION FINANCIÈRE  
COMPTES SOCIAUX ET ÉTATS FINANCIERS**

[www.adm.co.ma](http://www.adm.co.ma)

BILAN ACTIF - juin 2023 vs décembre 2022

	A C T I F	Exercice		Exercice N-1	
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
	<b>IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)</b>	<b>2 210 637 504,34</b>	<b>2 085 604 673,20</b>	<b>125 032 831,14</b>	<b>153 254 224,46</b>
A01	- Frais préliminaires	129 411 680,23	129 411 680,21	0,02	0,02
A02	- Charges à répartir	2 081 225 824,11	1 956 192 992,99	125 032 831,12	153 254 224,44
A03	- Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	<b>110 186 205,67</b>	<b>75 203 411,08</b>	<b>34 982 794,59</b>	<b>33 987 973,38</b>
A04	- Immobilisations en recherche & développement	-	-	-	-
A05	- Brevets, marques, droits et val.similaires	110 186 205,67	75 203 411,08	34 982 794,59	33 987 973,38
A06	- Fonds commercial	-	-	-	-
A07	- Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C1)</b>	<b>141 864 993,64</b>	<b>58 534 136,67</b>	<b>83 330 856,97</b>	<b>84 937 075,60</b>
A08	- Terrains	2 575 690,00	-	2 575 690,00	2 575 690,00
A09	- Constructions	45 549 008,17	37 789 885,29	7 759 122,88	8 294 323,96
A10	- Installations techniques, mat. & outill.	4 283 892,85	1 551 891,40	2 732 001,45	2 898 724,91
A11	- Matériel de transport	-	-	-	-
A12	- Mobilier, mat.de bureau & aménagements divers	27 929 941,26	19 192 359,98	8 737 581,28	9 745 160,08
A13	- Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
A14	- Immobilisations corporelles en cours	61 526 461,36	-	61 526 461,36	61 423 176,65
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONCESSION (C2)</b>	<b>79 392 492 336,94</b>	<b>10 499 744 651,93</b>	<b>68 892 747 685,01</b>	<b>68 759 117 328,41</b>
	- Terrains	-	-	-	-
	- Constructions	77 018 510 080,79	9 968 760 828,65	67 049 749 252,14	67 121 922 987,81
	- Installations techniques, mat. & outill.	353 478 583,77	306 402 741,44	47 075 842,33	56 592 099,94
	- Matériel de transport	24 665 570,92	24 665 570,84	0,08	0,08
	- Mobilier, mat.de bureau & aménagements divers	227 536 291,21	199 915 511,00	27 620 780,21	32 337 762,25
	- Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
	- Immobilisations corporelles en cours	1 768 301 810,25	-	1 768 301 810,25	1 548 264 478,33
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERS (D)</b>	<b>3 268 847,54</b>	<b>-</b>	<b>3 268 847,54</b>	<b>3 266 900,44</b>
A15	- Prêts immobilisés	1 704,88	-	1 704,88	1 704,88
A16A	- Autres créances financières	2 267 142,66	-	2 267 142,66	2 265 195,56
A17	- Titres de participation	1 000 000,00	-	1 000 000,00	1 000 000,00
A18	- Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)</b>	<b>353 538 574,15</b>	<b>-</b>	<b>353 538 574,15</b>	<b>846 899 552,84</b>
A19	- Diminution des créances immobilisées	17 382,54	-	17 382,54	5 394,34
A20	- Augmentation des dettes de financement	353 521 191,61	-	353 521 191,61	846 894 158,50
	<b>TOTAL I (A+B+C1+C2+E)</b>	<b>82 211 988 462,28</b>	<b>12 719 086 872,88</b>	<b>69 492 901 589,40</b>	<b>69 881 463 055,13</b>
	<b>STOCKS</b>	<b>33 327 165,84</b>	<b>3 075 001,83</b>	<b>30 252 164,01</b>	<b>30 252 164,01</b>
A21	- Marchandises	-	-	-	-
A22	- Matières et fournitures consommables	33 327 165,84	3 075 001,83	30 252 164,01	30 252 164,01
A23A	- Produits en cours	-	-	-	-
A24	- Produits intermédiaires produits résiduels	-	-	-	-
A25	- Produits finis	-	-	-	-
	<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	<b>3 122 373 919,82</b>	<b>307 157 614,75</b>	<b>2 815 216 305,07</b>	<b>3 015 464 321,85</b>
A26	- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	1 406 742,53	-	1 406 742,53	1 361 568,26
A27	- Clients et comptes rattachés	524 319 198,48	305 477 441,93	218 841 756,55	220 458 390,95
A28	- Personnel	568 240,84	-	568 240,84	518 260,57
A29	- Etat	2 542 895 205,37	-	2 542 895 205,37	2 750 282 567,78
A30	- Comptes d'associés	-	-	-	-
A31	- Autres débiteurs	3 602 146,87	1 680 172,82	1 921 974,05	1 885 069,15
A32	- Comptes de régularisation actif	49 582 385,73	-	49 582 385,73	40 958 465,14
A33	<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>	<b>235 828 451,71</b>	<b>-</b>	<b>235 828 451,71</b>	<b>719 849 620,34</b>
A34A	<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (II) (Elém.circ.)</b>	<b>519 123,68</b>	<b>-</b>	<b>519 123,68</b>	<b>711 193,91</b>
	<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>3 392 048 661,05</b>	<b>310 232 616,58</b>	<b>3 081 816 044,47</b>	<b>3 766 277 300,11</b>
	<b>TRESORERIE ACTIF</b>	<b>187 268 186,58</b>	<b>-</b>	<b>187 268 186,58</b>	<b>147 601 863,60</b>
A35	- Chèques et valeurs à encaisser	5 012 072,69	-	5 012 072,69	4 581 972,69
A36	- Banques, T.G et C.P	116 121 252,02	-	116 121 252,02	92 963 599,14
A37	- Caisses, Régies d'avances et accreditifs	66 134 861,87	-	66 134 861,87	50 056 291,77
	<b>TOTAL III</b>	<b>187 268 186,58</b>	<b>-</b>	<b>187 268 186,58</b>	<b>147 601 863,60</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>85 791 305 309,91</b>	<b>13 029 319 489,46</b>	<b>72 761 985 820,45</b>	<b>73 795 342 218,84</b>

BILAN PASSIF - juin 2023 vs décembre 2022

	P A S S I F	Exercice N		Exercice N-1	
		Exercice N	Exercice N-1	Exercice N	Exercice N-1
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>26 731 553 316,74</b>	<b>25 812 939 284,11</b>	<b>26 731 553 316,74</b>	<b>25 812 939 284,11</b>
B01	- Capital social ou personnel (1)	15 715 628 500,00	15 715 628 500,00	-	-
B02	- (-) :actionnaires, CSNA, C.App;dont Versé	-	-	-	-
B03	- Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-
B04	- Ecart de réévaluation	22 554 900 492,80	22 554 900 492,80	-	-
B05	- Réserve légale	558 341,72	558 341,72	-	-
B06	- Autres réserves	-	-	-	-
B07	- Report à nouveau (2)	-11 788 694 976,33	-11 788 694 976,33	-	-
B08	- Résultats nets en instance d'affectation	-669 453 074,08	-0,01	-	-
B09	- Résultat net de l'exercice (2)	918 614 032,63	-669 453 074,07	-	-
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>26 731 553 316,74</b>	<b>25 812 939 284,11</b>	<b>26 731 553 316,74</b>	<b>25 812 939 284,11</b>
	<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)</b>	<b>414 870 622,07</b>	<b>309 904 531,34</b>	<b>414 870 622,07</b>	<b>309 904 531,34</b>
B10	- Subventions d'investissement	414 870 622,07	309 904 531,34	-	-
B11	- Provisions réglementées	-	-	-	-
B12	- Compte de liaison	-	-	-	-
	<b>DETTES DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>37 561 223 180,64</b>	<b>39 186 485 523,07</b>	<b>37 561 223 180,64</b>	<b>39 186 485 523,07</b>
B13	- Emprunts obligataires	18 828 794 000,00	19 277 870 000,00	-	-
B14	- Autres dettes de financement	18 732 429 180,64	19 908 615 523,07	-	-
	<b>PROVISION DURABLES POUR RISQUES &amp; CHARGES (D)</b>	<b>5 516 068 614,17</b>	<b>6 395 360 637,22</b>	<b>5 516 068 614,17</b>	<b>6 395 360 637,22</b>
B15	- Provisions pour risques	103 868 702,43	884 473 211,12	-	-
B15	- Provisions pour charges	5 412 199 911,74	5 510 887 426,10	-	-
	<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)</b>	<b>416 136 967,54</b>	<b>66 277 661,61</b>	<b>416 136 967,54</b>	<b>66 277 661,61</b>
B17	- Augmentation des créances immobilisées	-	-	-	-
B18	- Diminution des dettes de financement	416 136 967,54	66 277 661,61	-	-
	<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>70 639 852 701,16</b>	<b>71 770 967 637,35</b>	<b>70 639 852 701,16</b>	<b>71 770 967 637,35</b>
	<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)</b>	<b>1 804 346 937,93</b>	<b>1 987 535 034,70</b>	<b>1 804 346 937,93</b>	<b>1 987 535 034,70</b>
B19	- Fournisseurs et compte rattachés	739 550 395,72	742 818 319,44	-	-
B20	- Clients créditeurs, avances et acomptes	639 000,40	639 000,40	-	-
B21	- Personnel	21 857 125,70	24 952 854,87	-	-
B22	- Organismes sociaux	17 592 267,29	15 811 114,42	-	-
B23	- Etat	73 253 747,44	72 619 353,07	-	-
B24	- Comptes d'associés	457 823,42	457 823,42	-	-
B25	- Autres créanciers	83 555 654,56	83 296 454,48	-	-
B26	- Comptes de régularisation passif	867 440 923,40	1 046 940 114,60	-	-
B27	<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)</b>	<b>519 123,68</b>	<b>711 193,91</b>	<b>519 123,68</b>	<b>711 193,91</b>
B28	<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Elém. cir.) (H)</b>	<b>72 257,78</b>	<b>46 195,94</b>	<b>72 257,78</b>	<b>46 195,94</b>
	<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>1 804 938 319,39</b>	<b>1 988 292 424,55</b>	<b>1 804 938 319,39</b>	<b>1 988 292 424,55</b>
	<b>TRESORERIE PASSIF</b>	<b>317 194 799,90</b>	<b>36 082 156,94</b>	<b>317 194 799,90</b>	<b>36 082 156,94</b>
B29	- Crédits d'escompte	-	-	-	-
B30	- Crédits de trésorerie	-	-	-	-
B31	- Banques (soldes créditeurs)	317 194 799,90	36 082 156,94	-	-
	<b>TOTAL III</b>	<b>317 194 799,90</b>	<b>36 082 156,94</b>	<b>317 194 799,90</b>	<b>36 082 156,94</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>72 761 985 820,45</b>	<b>73 795 342 218,84</b>	<b>72 761 985 820,45</b>	<b>73 795 342 218,84</b>

(1) Capital personnel débiteur (-)  
(2) Bénéficiaire (+); Déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) juin 2023 vs juin 2022

	OPERATIONS Propres à l'exercice	Concernant exerc. preced.	TOTAUX DE L'EXERCICE	
			1	2
	<b>*****E X P L O I T A T I O N *****</b>			
	<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
D01	* Ventes de marchandises en l'état	-	-	-
D02	* Ventes de biens et services produits	1 683 697 953,69	3 915 407,45	1 687 613 361,14
	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 683 697 953,69</b>	<b>3 915 407,45</b>	<b>1 687 613 361,14</b>
D03	* Variation de stocks de produits (+/-) (1)	-	-	-
D04	* Immobilisations produites par :Ent.pour elle meme	-	-	-
D05	* Subventions d'exploitation	-	-	-
D06	* Autres produits d'exploitation	-	-	-
D07	* Reprises d'exploitation : transferts de charges	367 743 372,46	-	367 743 372,46
	<b>TOTAL I</b>	<b>2 051 441 326,15</b>	<b>3 915 407,45</b>	<b>2 055 356 733,60</b>
	<b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
C01	* Achats revendus (2) de marchandises	-	-	-
C02	* Achats consommés (2) de matières & fournitures	103 844 059,20	302 135,73	104 146 194,93
C03	* Autres charges externes	454 059 126,71	5 171 270,34	459 230 397,05
C04	* Impôts et taxes	4 873 400,53	-	4 873 400,53
C05	* Charges de personnel	104 969 670,87	117 652,53	105 087 323,40
C06	* Autres charges d'exploitation	-	-	-
C07	* Dotations d'exploitation	493 978 041,30	-	493 978 041,30
	<b>TOTAL II</b>	<b>1 161 724 298,61</b>	<b>5 591 058,60</b>	<b>1 167 315 357,21</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>889 717 027,54</b>	<b>3 324 348,85</b>	<b>888 041 376,39</b>
	<b>*****F I N A N C I E R *****</b>			
	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
D08	* Prod. des titres de partic. & autres titres immob.	-	-	-
D09	* Gains de change	10 492 150,41	54 857,14	10 547 007,55
D10	* Intérêts et autres produits financiers	14 201 773,50	433,17	14 202 206,67
D11	* Reprises financières; transferts de charges	781 333 085,14	-	781 333 085,14
	<b>TOTAL IV</b>	<b>806 027 009,05</b>	<b>55 290,31</b>	<b>806 082 299,36</b>
	<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
C08	* Charges d'intérêts	737 918 566,93	-	737 918 566,93
C09	* Pertes de change	34 496 489,11	10 529,33	34 507 018,44
C10	* Autres charges financières	192,03	-	192,03
C11	* Dotations financières	536 506,22	-	536 506,22
	<b>TOTAL V</b>	<b>772 951 754,29</b>	<b>10 529,33</b>	<b>772 962 283,62</b>
	<b>RESULTAT FINANCIER (IV - V)</b>	<b>31 075 254,76</b>	<b>44 760,52</b>	<b>31 120 015,74</b>
	<b>RESULTAT COURANT (III + VI)</b>	<b>921 161 392,13</b>	<b>3 369 109,37</b>	<b>924 530 408,13</b>

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) suite juin 2023 vs juin 20

ATTESTATION DES CAC SUR LA SITUATION FINANCIÈRE SOCIALE AU 30 JUIN 2023



Aux actionnaires

**Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A**  
BP 6526, Hay Riad, Rabat  
Maroc

**La Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A**

**Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2023**

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A, comprenant le Bilan et le Compte de Produits et Charges relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant MAD 27 146 423 938,81 dont bénéfice net de MAD 918 614 032,63. Cette situation intermédiaire arrêtée par le management de la société et non encore arrêtée par le Conseil d'Administration, a été établie sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc, relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit, et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A, établis au 30 juin 2023, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations ci-après :

**1. Fraude péage autoroutier et perte sur chiffre d'affaires**

L'audit du dispositif de pilotage, de gestion et de contrôle des risques de fraude et de corruption, qui a été confié au cabinet EY & Associés, a permis de ressortir, dans le cadre du rapport provisoire émis en date du 14/10/2022, une estimation de la fraude sur le réseau autoroutier, comprise entre 2,13% du chiffre d'affaires de l'activité péage (fourchette basse) et 4,95% du chiffre d'affaires de l'activité péage (fourchette haute), soit une perte du chiffre d'affaires annuelle comprise entre 67 365 638,54 MAD et 156 553 948,72 MAD.

ADM a contesté la fourchette haute. Par conséquent, le cabinet a retenu uniquement la fourchette basse (estimation prudente) dans son rapport définitif émis en date du 23/01/2023.

**2. Litige avec la société FINETIS**

ADM et FINETIS ont signé des conventions d'occupation temporaire du domaine public autoroutier, aux fins du déploiement par FINETIS d'un vaste réseau de fibre optique dans certains axes autoroutiers.

Ces conventions prévoyaient le paiement par FINETIS d'une redevance annuelle de 15 MAD par mètre linéaire. Cette tarification a été contestée par FINETIS comme étant excessive et contraire à l'arrêté

conjoint du Ministre des Travaux Publics et du Ministre des Finances du 08/12/1997, qui fixait la redevance annuelle à 0,5 MAD par mètre linéaire, et a décidé de suspendre le paiement des redevances d'occupation temporaire au titre des trois conventions.

Suite à cette position, ADM a saisi le tribunal Administratif de Rabat le 15 novembre 2012.

ADM a eu gain de cause, en partie, auprès du tribunal administratif de Rabat et la Cour d'Appel Administrative de Rabat. Cependant, la Cour suprême a cassé l'arrêt de cette dernière. Sur cette base, la Cour d'Appel Administrative de Rabat a repris le dossier et s'est prononcé en faveur de FINETIS. ADM a introduit un recours en rétractation. La Cour suprême a donné son accord.

Sur la base du fondement de l'accord entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République française sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements signés le 13 janvier 1996 et du droit international, FINETIS et ses actionnaires français ont demandé réparation dans le cadre de l'arbitrage CIRDI.

Cette observation a été émise lors de notre rapport d'opinion relatif aux comptes de l'exercice 2021. Selon le management de la société, l'arbitrage est en cours.

**3. Méthode d'évaluation**

La société a dérogé aux principes et méthodes d'évaluation, tels que préconisés par le Code Général de la Normalisation Comptable, relatifs à l'évaluation en fin d'exercice des dettes de financement libellées en devises. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour pertes de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de changes latents. Cette dérogation est mentionnée au niveau de l'état A2 de l'Etat des Informations Complémentaires.

**4. Crédit de la Taxe sur la Valeur Ajoutée**

ADM a mis en place depuis 2016 des actions pour recouvrer le crédit de TVA. Ces actions ont ramené le montant de cette créance de 4 877 MMAD à 2 514 214 KMAD au 30 juin 2023.

**5. Contrôle fiscal**

La Société a reçu le 16/06/2023, un avis de vérification portant sur la TVA, l'IS et l'IR au titre de la période 2019 à 2022. A la date d'arrêt des comptes, la société n'a pas encore reçu la lettre de 1<sup>ère</sup> notification des redressements et n'est pas en mesure d'apprécier l'impact final de ce contrôle sur les états financiers.

Rabat, le 28 septembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

Horwath Maroc Audit

**HORWATH MAROC AUDIT**  
11, Rue Al Khataouat Dept N°6  
Agdal - Rabat  
Tél: 0537 77 46 70.71  
Fax: 0537 77 46 76

Monsieur Adib BENBRAHIM  
Associé

BDO Maroc

**B.D.O Sarl**  
119, Bd Abdelmoumen  
Bureau n°39 - Casablanca  
- N.S -

Monsieur Zakaria FAHIM  
Associé

BILAN ACTIF

	30.06.2023	31.12.2022
( en KMAD)		
<b>Actif non courant</b>		
Immobilisations corporelles et incorporelles	128 342	130 032
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	68 892 748	68 759 117
Participations dans les entreprises associées	0	0
Autres actifs financiers non courants	2 302	2 300
Impôts différés actifs	992 491	992 491
Instruments dérivés	0	0
Autres actifs non courants	1 802 461	1 967 388
<b>Total actif non courant</b>	<b>71 818 344</b>	<b>71 851 327</b>
<b>Actif courant</b>		
Autres actifs financiers	237 800	724 812
Stocks	30 407	30 394
Clients et autres débiteurs	213 578	220 459
Autres actifs courants	882 923	825 855
Trésorerie et équivalents de trésorerie	550 227	387 287
<b>Total actif courant</b>	<b>1 914 934</b>	<b>2 188 806</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>73 733 279</b>	<b>74 040 133</b>

BILAN PASSIF

	30.06.2023	31.12.2022
( en KMAD)		
<b>Capitaux propres</b>		
Capital	15 715 629	15 715 629
Réserves consolidées	-9 413 200	-8 474 869
Ecart de réévaluation	15 178 565	15 178 565
	734 226	-909 967
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>22 215 219</b>	<b>21 509 358</b>
Intérêts minoritaires		
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>22 215 219</b>	<b>21 509 358</b>
<b>Passif non courant</b>		
Emprunts non courants	35 554 025	36 884 865
Impôts différés	6 806 660	6 819 380
Provisions non courantes	4 273 493	3 817 631
Autres passifs non courants	415 119	309 905
<b>Total passif non courant</b>	<b>47 049 298</b>	<b>47 831 781</b>
<b>Passif courant</b>		
Fournisseurs et autres créanciers	739 801	753 572
Emprunts courants et dettes financières diverses	1 506 000	1 757 000
Dettes d'impôt sur le résultat	0	0
Provisions courantes	395 329	635 221
Autres passifs	1 510 437	1 517 118
Découvert	317 195	36 082
<b>Total passif courant</b>	<b>4 468 761</b>	<b>4 698 993</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>73 733 279</b>	<b>74 040 133</b>

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

	30.06.2023	30.06.2022
( en KMAD)		
Chiffre d'affaires dont :	<b>1 986 482</b>	<b>1 901 132</b>
- chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	1 687 613	1 568 651
- chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	298 868	332 480
Achats et charges externes	-839 427	-790 183
Charges de personnel	-114 662	-111 143
Impôts et taxes	-4 877	-5 042
Dotations aux amortissements	-413 915	-413 198
Dotation aux provisions (nettes des reprises)	137 374	189 763
Autres produits et charges d'exploitation	-4 451	47 357
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>746 522</b>	<b>818 685</b>
Autres produits et charges opérationnels	1 797	3 318
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>748 320</b>	<b>822 003</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-823 259	-733 780
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-823 259</b>	<b>-733 780</b>
Autres produits et charges financiers	819 320	-457 973
Quote-part du résultat des entreprises associées	0	0
Impôt sur le résultat	-10 154	-14 084
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>734 226</b>	<b>-383 834</b>
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
<b>Résultat net</b>	<b>734 226</b>	<b>-383 834</b>
- dont part du Groupe	734 226	-383 834
- dont intérêts minoritaires		
Résultat revenant aux actionnaires de la société par action :		
- résultat de base par action (part du Groupe)	23	-12
- résultat dilué par action (part du Groupe)	23	-12

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Réserves	Résultat	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
( en KMAD)						
<b>Capitaux propres au 1/1/2022</b>	<b>15 715 629</b>	<b>6 324 787</b>	<b>435 584</b>	<b>22 475 999</b>	-	<b>22 475 999</b>
Affectation du résultat précédent		435 584	-435 584			
Frais d'augmentation de capital						
Dividendes versés aux actionnaires						
Ecart de réévaluation net		-56 624		-56 624		-56 624
Résultat net			-909 967	-909 967		-909 967
Impact PGR						
Impact TVA						
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Divers		-51		-51		-51
<b>Capitaux propres au 31/12/2022</b>	<b>15 715 629</b>	<b>6 703 696</b>	<b>-909 967</b>	<b>21 509 358</b>	-	<b>21 509 358</b>
<b>Capitaux propres au 1/01/2023</b>	<b>15 715 629</b>	<b>6 703 696</b>	<b>-909 967</b>	<b>21 509 358</b>	-	<b>21 509 358</b>
Affectation du résultat précédent		-909 967	909 967			
Frais d'augmentation de capital						
Dividendes versés aux actionnaires						
Ecart de réévaluation net		-28 312		-28 312		-28 312
Résultat net			734 226	734 226		734 226
Impact PGR						
Impact TVA						
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Divers		-51		-51		-51
<b>Capitaux propres au 30/06/2023</b>	<b>15 715 629</b>	<b>5 765 366</b>	<b>734 226</b>	<b>22 215 221</b>	-	<b>22 215 221</b>

RESUME DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2023

REFERENCIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés de groupe ADM sont établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB et telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2023, modalité permise par l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et est conforme aux dispositions de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (AMMC) entrée en vigueur le 01/04/2012.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

NOTE 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 décembre 2022 ET 30 juin 2023

Société	Forme Juridique	% d'intérêt et de contrôle	Méthode de consolidation
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	SA	100%	Société consolidante
ADM- PARK S.A	SA	99,92%	Intégration globale
ADM- PROJET S.A	SA	99,92%	Intégration globale

NOTE 2. IFRIC 12 ET CONTRAT DE CONCESSION

Le contrat de concession est traité par l'interprétation IFRIC 12 publiée par l'IASB et adoptée par l'Union européenne le 25 mars 2009. Cette interprétation prévoit que dans le cas où le concessionnaire reçoit un droit de facturer une rémunération pour l'utilisation d'un actif et pour lequel il supporte, in fine, le risque d'exploitation, cet actif, représentant le droit du concessionnaire à percevoir une rémunération auprès des usagers est inscrit en immobilisation incorporelle. Ce modèle de l'actif incorporel s'applique particulièrement aux infrastructures autoroutières actuellement gérées par ADM car elle dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure.

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe correspondent pour leur quasi-totalité aux immobilisations incorporelles du domaine concédé ; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'État à l'expiration de la concession.

La concession s'étend aux autoroutes ou sections d'autoroutes exploitées par le Groupe, ainsi qu'à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de chaque autoroute ou section d'autoroute susvisée, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et installations annexes directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

NOTE 3. PRINCIPALES METHODES ET REGLES COMPTABLES

3.1 BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers sont présentés en milliers de dirhams (KMAD) arrondis au millier le plus proche. Les actifs et les passifs sont comptabilisés au bilan à leur coût historique, éventuellement amortis, sous réserve des cas particuliers suivants :

- Les équivalents de trésorerie, les placements financiers et les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur ;
- Les provisions pour risques et charges reflètent la valeur actualisée des paiements estimés.

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit d'ADM d'exploiter le réseau d'autoroutes que lui concède l'ETAT en contrepartie de la réception des usagers du péage. Ce droit est évalué à la juste valeur des investissements nécessaires à la conception et à la construction des autoroutes ainsi qu'aux travaux complémentaires relatifs aux améliorations ultérieures.

2. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à la construction d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif. Dans le cas du Groupe, les actifs éligibles sont les immobilisations incorporelles du domaine concédé dont la construction s'étale sur une période de plus de douze mois.

3. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances à court terme, à l'exception du crédit de TVA. Les créances clients et autres débiteurs sont valorisés à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation ; les ajustements étant portés au compte de résultat.

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances à court terme, à l'exception du crédit de TVA.

En effet, historiquement et jusqu'à 2015 le crédit de TVA au niveau de la société était une situation structurelle et en augmentation continue, cela était due à :

- Le montant important de la TVA récupérable au taux de 20% généré essentiellement par les investissements inscrits dans le cadre des contrats programmes couvrant 2015 et antérieurs ;
- Un niveau de TVA collecté à 10% jusqu'à 2015 ne permettant pas d'absorber cette récupération au vue de décalage entre le niveau de l'investissement et le C.A généré ainsi que par le différentiel de Taux.

Consciente de cette problématique ADM a entrepris plusieurs actions pour agir sur ses causes à savoir :

- Révision du taux de TVA sur le Chiffre d'affaires qui passe de 10 à 20% à partir de 2015
- Signature de conventions d'investissement à partir de 2018 permettant d'exonérer tous les projets d'investissements de la TVA. Ces conventions couvrent les investissements dont les réalisations s'étalent sur les 3 prochains exercices (y compris 2021) et ADM continuera à mettre en place des conventions d'exonérations des investissements futurs jusqu'à absorption totale du crédit de TVA ;

Cette politique a permis d'agir efficacement sur le crédit de TVA qui a diminué depuis fin 2016 à ce jour de plus de 2.3 milliards de dhs. Cette tendance sera, avec application des mêmes actions, soutenue dans les exercices avenir pour une récupération totale du crédit de TVA en 2027.

Le crédit de TVA s'élève à un montant de 2 514 213 679,67 KMAD au 30 juin 2023. Cette créance a été actualisée en fonction d'un échéancier de récupération sur 6 ans. En effet, Le BP de la société démontre une récupération totale du crédit de TVA en 2027.

4. Emprunts et dettes de financement

Les emprunts ordinaires, obligataires et les autres dettes de financement sont évalués au coût amorti au taux d'intérêt effectif, intégrant les primes d'émission et de remboursement, ainsi que les frais d'émission et les commissions de garantie.

5. Provisions pour maintien en état de l'infrastructure

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour maintien. Elles sont constituées principalement par le montant des dépenses de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires pour éteindre l'obligation dans les 15 prochaines années et calculées sur la base d'un programme pluriannuel révisé chaque année.

La part à plus d'un an des provisions pour maintien en état de l'infrastructure sont comptabilisées en provisions non courantes pour leur montant actualisé. Le cout d'actualisation étant comptabilisé en charges financières.

6. Chiffre d'affaires

Conformément à l'IFRIC 12, le chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession couvre l'activité d'ADM au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement d'un ouvrage qu'il met à disposition du concédant. Ce chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, conformément à la norme IAS 11. Le chiffre d'affaires lié à l'exploitation est comptabilisé selon la norme IAS 18.

A noter également que l'IFRS 16 et IFRIC 23 sont entrés en vigueur en 2019 mais leurs impacts sur les comptes d'ADM n'ont pas été significatifs.

7. Dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces

immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur.

La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes...).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables et autonomes. La société a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur était une activité. En effet, le réseau autoroutier est géré dans le cadre d'un contrat de concession unique regroupant tous les tronçons autoroutiers et constitue par conséquent une seule UGT.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex. : évolution significative des données du trafic...) ou internes (ex. : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la société examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés) et juste valeur diminuée des coûts de vente.

Conformément à la norme IAS 36, les provisions pour dépréciation relatives aux autres immobilisations corporelles sont réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

« Aucun indicateur de perte de valeur impliquant la mise en œuvre d'un test de dépréciation n'a été identifiée par la société au 30 juin 2023 ».

3.2 COMMENTAIRE DES PRINCIPALES VARIATIONS SUR LES COMPTES

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

en millions de dh	31.12.2022	Augmentation	Diminution	30.06.2023
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	70 549,71	298,87	-	70 848,58
Amortissement des immobilisations incorporelles du domaine concédé	1 790,59	165,24	-	1 955,83
<b>Valeurs nettes</b>	<b>68 759,12</b>	<b>133,63</b>	<b>-</b>	<b>68 892,75</b>

Les immobilisations incorporelles en concession ont connu une augmentation nette de 133 MMAD au 30 juin 2023.

2. Autres Actifs non courants

en millions de dh	31.12.2022	30.06.2023	%
Impôts différés actifs	992,49	992,49	0,0%
Instruments dérivés (trading)	-	-	-
Autres débiteurs non courants	2 488,13	2 328,72	-6,4%
<b>TOTAL</b>	<b>3 480,62</b>	<b>3 321,21</b>	<b>-5%</b>

a. Les impôts différés actifs :

Au 30 juin 2023, ils comprennent essentiellement l'impôt sur l'amortissement fiscalement différé.

en millions de dh	DEC-2022	JUIN 2023
Amortissement fiscalement différé	992 491	992 491

b. Crédit de TVA :

Cette créance qui a été actualisée en fonction d'un échéancier de récupération est détaillée comme suit :

(en milliers de dirhams)	Au 30.06.2023		
Créances TVA à fin 2008			635 077
Créances TVA de l'année 2009			964 874
Créances TVA de l'année 2010			1 007 412
Créances TVA de l'année 2011			1 022 916
Créances TVA de l'année 2012			577 449
Créances TVA de l'année 2013			342 937
Créances TVA de l'année 2014			236 113
Créances TVA de l'année 2015			106 319
Créances TVA 2016			-16 248
Créances TVA 2017			-246 900
Créances TVA 2018			-341 787
Créances TVA 2019			-420 295
Créances TVA 2020			-243 828
Créances TVA 2021			-455 569
Créances TVA 2022			-463 116
Créances TVA Juin 2023			-191 137
Créance TVA à la date d'arrêt			2 514 214
Effet actualisation			193 284
Créance TVA actualisée			2 320 930

  

(en milliers de dirhams)	Brut	Effet actualisation	Montant actualisé
Part < 1 an	526 258 166	-7 789 296	518 468 870
Part > 1 an	1 987 955 514	-185 494 276	1 802 461 238
<b>Total</b>	<b>2 514 213 680</b>	<b>-193 283 572</b>	<b>2 320 930 108</b>

3. Autres actifs courants

en millions de dh	31.12.2022	30.06.2023	%
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	724,8	237,8	-67,2%
Autres débiteurs courants	825,9	882,9	6,9%
<b>TOTAL</b>	<b>1 550,67</b>	<b>1 120,72</b>	<b>-28%</b>

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent les excédents de trésorerie placés et valorisés à leur juste valeur à la date de clôture. Les autres débiteurs courants comprennent essentiellement les créances sur l'Etat dont la part < 1 an de la créance TVA pour 518 millions de dhs.

4. Provisions

en millions de dh	31.12.2022	Dotations nettes des reprises	Effet Actualisation	30.06.2023
Provision pour maintien en état de l'infrastructure (*)	4 371,5	128,1	- 87,8	4 587,4
Provisions pour risques et charges	81,3	0,1	-	81,4
<b>TOTAL</b>	<b>4 452,85</b>	<b>128,16</b>	<b>- 87,81</b>	<b>4 668,82</b>

(\*) dont part > 1 an MMAD 4 192 au 30 juin 2023

La provision pour maintien en l'état de l'infrastructure pour un brut au 30 juin 2023 de 4 866 MMAD a été calculée sur la base des prévisions de dépenses de grosses réparations par tronçon mis en service et pendant les 15 prochaines années pour tous les tronçons.

Le montant actualisé de cette provision au 30 juin 2023 est de 4 587 millions de dhs avec un impact résultat de 215 millions de dhs.

### 5. Information sur les actifs et passifs financiers

en millions de dh	30.06.2023	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	238	238	-	-
Trésorerie	550	550	-	-
<b>Sous-total actifs financiers</b>	<b>788,03</b>	<b>788,03</b>	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	37 060	1 506	5 782	29 772
Fournisseurs	740	740	-	-
Découvert	317	317	-	-
<b>Sous-total passifs financiers</b>	<b>38 117,02</b>	<b>2 563,00</b>	<b>5 782,16</b>	<b>29 771,87</b>

### 6. Passifs éventuels

Conformément à la législation fiscale au Maroc, les déclarations de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de l'impôt sur les revenus (IR) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au titre des exercices 2020 à 2023 peuvent faire l'objet d'un contrôle fiscal.

### 7. Chiffre d'affaires

en millions de dh	31.12.2022	30.06.2023	%
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>1 901,13</b>	<b>1 986,48</b>	<b>4%</b>
<i>Dont</i>	-	-	-
Chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	1 568,65	1 687,61	7%
Chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	332,48	298,87	-11%
<b>Autres produits</b>	<b>47,20</b>	<b>11,15</b>	
Intercos	-	44,45	
<b>PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>1 948,33</b>	<b>2 042,08</b>	<b>5%</b>

L'augmentation du chiffre d'affaires péage de 4% est liée à la poursuite de l'amélioration du trafic sur le réseau autoroutier.

### 8. Charges d'exploitation

en millions de dh	31.12.2022	30.06.2023	%
Charges liées à la construction des infrastructures en concession	332,5	298,9	-11%
Energies et Fournitures	10,0	10,6	5%
Achat de travaux, études et prestations de services	93,0	92,1	-1%
Entretien routier	257,0	405,6	37%
Entretien et réparation des biens mobiliers	6,4	10,6	39%
Divers	91,3	66,2	-38%
Intercos	-	-44,4	100%
<b>TOTAL</b>	<b>790,2</b>	<b>839,4</b>	<b>6%</b>

Les achats et charges externes ont connu une augmentation de 6% expliquée essentiellement par la hausse liée l'entretien des infrastructures en concession.

### 9. Coût de l'endettement

en millions de dh	30.06.2022	31.06.2023	%
Intérêts et charges financières assimilées	731	725	-1%
Variation de juste valeur des instruments financiers	14	3	-368%
Effet actualisation	-	11	+120%
Autres retraitements	-	1	+102%
<b>Coût de l'endettement</b>	<b>733</b>	<b>823</b>	<b>11%</b>

Les intérêts et charges financières comprennent les intérêts de l'exercice sur les emprunts en cours et l'amortissement en application des normes IFRS de la commission de garantie relative aux emprunts. Cette commission s'analyse en IFRS comme un coût d'emprunt et rentre dans le calcul du taux d'intérêt effectif. Le coût d'endettement a augmenté de 11% entre 30 juin 2022 et 30 juin 2023.

### 10. Engagements

#### • Engagements donnés :

Le Conseil D'administration d'ADM a approuvé en date du 30 mars 2016 une convention de partenariat conclue par la société avec le Ministère du Transport et de la Logistique, pour l'aménagement de deux pénétrantes entre l'autoroute de contournement de Rabat et la ville de Rabat.

Elle s'inscrit dans le cadre de la convention globale, Rabat ville lumière, signée devant sa Majesté le ROI le 12 mai 2014. Le management d'ADM a accepté d'engager ces dépenses, car ils généreront une augmentation certaine du trafic.

#### • Engagements reçus :

en dhs	30.06.2023	31.12.2022
* Avals et cautions		
* Cautions Reçues sur marché en dirhams	749 793 026,31	920 115 096,12
* Cautions Reçues sur marché en USD	1 197 148,18	5 686 533,56
* Cautions Reçues sur marché en EURO	53 501 372,87	109 174 845,53
<b>* Autres engagements reçus</b>		
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts concessionnels contractés	18 732 429 180,64	17 082 164 980,78
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts obligataires émis	18 828 794 000,00	19 671 586 000,00
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts bancaires marocains	2 779 882 982,64	2 779 882 982,64
* Dépôts et cautionnements reçus	20 967 350,40	20 967 350,40
<b>TOTAL</b>	<b>41 166 565 061,03</b>	<b>40 589 577 789,03</b>

### 11. Gestion des risques

L'activité gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques du groupe ADM. Les risques pris en charge sont de toutes natures : risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation.

La gestion des risques s'appuie sur un processus structuré et documenté, ainsi que sur une « politique de gestion des risques » approuvée par la direction générale.

ADM a souscrit diverses polices d'assurances et estime satisfaisant le niveau de couverture des risques potentiels significatifs.

## ATTESTATION DES CAC SUR LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 30 JUIN 2023



HORWATH MAROC AUDIT  
Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben Barka, Hay RIAD - Rabat



BDO MAROC  
Adresse : 119, Bd Abdelmoumen, 5ème Etage N° 38 - Casablanca 20360  
A member of BDO International Limited

Aux actionnaires

Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A  
BP 6526, Hay Riad, Rabat  
Maroc

La Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A

Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire des comptes consolidés

au 30 juin 2023

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire consolidée de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A, comprenant l'état de la situation financière, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidés, le tableau des flux de trésorerie consolidé et une sélection de notes annexes au terme du semestre couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 22 215 219 KMAD dont un bénéfice net de 734 226 KMAD. Cette situation intermédiaire arrêtée par le management de la société et non encore arrêtée par le Conseil d'Administration, a été établie sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc, relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit, et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A, établis au 30 juin 2023, conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS tel qu'adoptées par l'Union Européenne.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations ci-après :

#### 1. Fraude péage autoroutier et perte sur chiffre d'affaires

L'audit du dispositif de pilotage, de gestion et de contrôle des risques de fraude et de corruption, qui a été confié au cabinet EY & Associés, a permis de ressortir, dans le cadre du rapport provisoire émis en date du 14/10/2022, une estimation de la fraude sur le réseau autoroutier, comprise entre 2,13% du chiffre d'affaires de l'activité péage (fourchette basse) et 4,95% du chiffre d'affaires de l'activité péage (fourchette haute), soit une perte du chiffre d'affaires annuelle comprise entre 67 365 638,54 MAD et 156 553 948,72 MAD.

ADM a contesté la fourchette haute. Par conséquent, le cabinet a retenu uniquement la fourchette basse (estimation prudente) dans son rapport définitif émis en date du 23/01/2023.

#### 2. Litige avec la société FINETIS

ADM et FINETIS ont signé des conventions d'occupation temporaire du domaine public autoroutier, aux fins du déploiement par FINETIS d'un vaste réseau de fibre optique dans certains axes autoroutiers.

Ces conventions prévoyaient le paiement par FINETIS d'une redevance annuelle de 15 MAD par mètre linéaire. Cette tarification a été contestée par FINETIS comme étant excessive et contraire à l'arrêté

conjoint du Ministre des Travaux Publics et du Ministre des Finances du 08/12/1997, qui fixait la redevance annuelle à 0,5 MAD par mètre linéaire, et a décidé de suspendre le paiement des redevances d'occupation temporaire au titre des trois conventions.

Suite à cette position, ADM a saisi le tribunal Administratif de Rabat le 15 novembre 2012.

ADM a eu gain de cause, en partie, auprès du tribunal administratif de Rabat et la Cour d'Appel Administrative de Rabat. Cependant, la Cour suprême a cassé l'arrêt de cette dernière. Sur cette base, la Cour d'Appel Administrative de Rabat a repris le dossier et s'est prononcé en faveur de FINETIS. ADM a introduit un recours en rétractation. La Cour suprême a donné son accord.

Sur la base du fondement de l'accord entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République française sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements signés le 13 janvier 1996 et du droit international, FINETIS et ses actionnaires français ont demandé réparation dans le cadre de l'arbitrage CIRDI.

Cette observation a été émise lors de notre rapport d'opinion relatif aux comptes de l'exercice 2021. Selon le management de la société, l'arbitrage est en cours.

#### 3. Méthode d'évaluation

La société a dérogé aux principes et méthodes d'évaluation, tels que préconisés par le Code Général de la Normalisation Comptable, relatifs à l'évaluation en fin d'exercice des dettes de financement libellées en devises. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour pertes de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de changes latents. Cette dérogation est mentionnée au niveau de l'état A2 de l'Etat des Informations Complémentaires.

#### 4. Crédit de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

ADM a mis en place depuis 2016 des actions pour recouvrer le crédit de TVA. Ces actions ont ramené le montant de cette créance de 4 877 MMAD à 2 514 214 KMAD au 30 juin 2023

#### 5. Contrôle fiscal

La Société a reçu le 16/06/2023, un avis de vérification portant sur la TVA, l'IS et l'IR au titre de la période 2019 à 2022. A la date d'arrêt des comptes, la société n'a pas encore reçu la lettre de 1<sup>ère</sup> notification des redressements et n'est pas en mesure d'apprécier l'impact final de ce contrôle sur les états financiers.

Rabat, le 28 septembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

Horwath Maroc Audit

HORWATH MAROC AUDIT  
11, Rue Al Khattouat Dept N°6  
Agdal - Rabat  
Tél: 0537 77 44 70.71  
Fax: 0537 77 46 76

BDO Maroc

B.D.O Sarl  
119, Bd Abdelmoumen  
Bureau n°39 - Casablanca  
- N.S -

Monsieur Adib BENBRAHIM  
Associé

Monsieur Zakaria FAHIM  
Associé

# الطرق السيارة بالمغرب

## Autoroutes du Maroc

### PRESENTATION DE L'EMETTEUR :

La Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) est le concessionnaire de l'Etat marocain chargé de la construction, l'exploitation et l'entretien des autoroutes du pays. ADM a réalisé, depuis sa création en 1989, un réseau autoroutier long de 1800 km, deuxième plus grand réseau d'autoroute en Afrique après l'Afrique du Sud.

Depuis 2016, ADM a entamé la mise en œuvre d'une stratégie de transformation globale, qui s'articule autour de deux axes prioritaires : la satisfaction du client et la performance financière. L'objectif étant de moderniser son activité d'exploitation pour faire d'ADM une entreprise performante, à la pointe de la technologie, tout en assurant la pérennité de l'entreprise en redressant ses indicateurs financiers et ses fondamentaux pour la mettre sur le chemin de la rentabilité.

### FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITE S1 2023 :

Le premier semestre 2023 a été marqué par la poursuite des travaux des grosses réparations au niveau de plusieurs axes autoroutiers, et ce dans le cadre du programme 2021-2023. L'objectif étant de préserver le patrimoine autoroutier aux standards internationaux et de maintenir un haut niveau de service, de sécurité et de confort pour les voyageurs.

Par ailleurs, à l'occasion du mois sacré de Ramadan, ADM a organisé, pour la deuxième année consécutive, l'opération IFTAR au profit des conducteurs des poids lourds au niveau des aires de service de Larache, Berrechid et Meknès, dans les deux sens. L'objectif étant de renforcer le lien de proximité avec les conducteurs PL et de les inciter à prendre une pause pour rompre le jeûne avant de continuer leur trajet en toute sécurité.

En parallèle à cette opération terrain, une campagne télévisée a été lancée pour adresser aux usagers de l'autoroute les vœux du mois de Ramadan et Eid Al Fitr, tout en rappelant la priorité qu'ADM accorde à la sécurité des déplacements et la qualité des services offerts sur le réseau autoroutier.

Le semestre a été marqué par la concrétisation par ADM Académie, l'entité chargée de la formation d'ADM, du projet de renforcement des capacités des ressources humaines des pays africains dans le secteur du transport, et ce à travers l'organisation d'un premier cycle de formation au profit d'une délégation africaine de 11 pays différents. Ce cursus de formation a été lancé dans le cadre de la coopération tripartite entre le Maroc-Japon-Afrique en partenariat avec le Ministère de l'Équipement et de l'Eau, l'Agence Marocaine de la Coopération Internationale (AMCI), l'Agence Marocaine de la Coopération Internationale (JICA) et Hanshin Express way.

En parallèle, et dans le cadre du « programme J/Jeunes Espoirs », un programme RSE déployé par ADM pour soutenir les écoles primaires limitrophes au réseau autoroutier, une cérémonie a été organisée à l'école Lahrabza, à la province d'El Jadida, pour célébrer la fin des travaux de réhabilitation et fêter la fin de l'année scolaire avec les élèves avec des activités d'animation et des jeux ludiques.

Par ailleurs, ce semestre a connu la participation active d'ADM à plusieurs événements d'envergure, notamment au Salon International de l'Édition et du Livre (SIEL), au Salon International du Transport et de la Logistique pour l'Afrique et la Méditerranée (Logismed), à la MEDCOP CLIMATE 2023, à la conférence de presse de la Coalition Marocaine pour la Sécurité Routière et au Séminaire International sur « les concepts innovants d'exploitation routière, pour une mobilité sûre et durable », co-organisé par l'Association Mondiale de la Route (PIARC), le Ministère de l'Équipement et de l'Eau (MEE) et l'Association Marocaine Permanente des Congrès de la Route (AMPCR).

### PERFORMANCE FINANCIERE S1 2023 :

Le chiffre d'affaires consolidé d'ADM totalise, à fin juin 2023, 1 986 millions de dirhams contre 1 901 millions de dirhams pour la même période de l'année 2022. Cette augmentation de 4.5% est expliquée principalement par l'amélioration de 7.6 % du chiffre d'affaires lié à l'exploitation par rapport à 2022.

Un résultat opérationnel positif de 746 millions de dirhams en baisse de 9% par rapport à juin 2022 en conséquence directe de l'augmentation des charges relatives à l'entretien routier.

Les dépenses d'investissement ont atteint un cumul de 68 892 millions de MAD à fin juin 2023 enregistrant 317 millions de MAD de réalisations sur le premier semestre 2023 relevant essentiellement des travaux de triplement des tronçons de Casablanca-Berrechid, le Contournement de Casablanca et les projets d'automatisation.

Un coût d'endettement financier net de (823) millions de dirhams en hausse de 14% par rapport à fin juin 2022.

Un résultat net consolidé de 734 millions de dirhams due essentiellement à un FOREX favorable.

Le Rapport Financier Semestriel est consultable sur le lien suivant :

<https://www.adm.co.ma/fr/publications/publication-financiere>